

DEC130638INSHS

Décision portant nomination de M. Alain BIDEAU en qualité de chargé de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS)

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS

Vu la décision n° 100001DAJ portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités

Sur proposition du Directeur de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales,

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Alain BIDEAU, Directeur de recherche 1^{ère} classe est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut des Sciences Humaines et Sociales depuis le 1^{er} janvier 2013 au 31 juillet 2013. Sa mission est centrée sur le suivi du salon intitulé Innovatives SHS et des relations avec les entreprises.

Pour l'exercice de cette mission, M. Alain BIDEAU demeure affecté à l'UMR 5190 – Laboratoire de Recherche Historique Rhône-Alpes.

Article 2

Du 1^{er} janvier au 31 juillet 2013, M. Alain BIDEAU, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation 7 – Rhône Auvergne.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le Président
Alain FUCHS